



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements (TRELO)

*Type d'opportunité* : nouvelle enquête

*Périodicité* : ponctuelle ou pluriannuelle

*Demandeurs* : Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique.

Au cours de sa réunion du 8 avril 2022, la commission **Environnement et développement durable** a examiné le projet d'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements (TRELO).

Le SDES est à l'origine de la demande.

L'enquête TRELO est la première enquête nationale menée auprès d'un large échantillon de ménages, de propriétaires bailleurs et de syndicats, afin de collecter des informations sur les travaux de rénovation permettant d'améliorer la performance énergétique des logements du parc privé et du parc social.

Elle permettra de quantifier et qualifier les rénovations énergétiques réalisées sur les logements et contribuera à appréhender l'impact, sur le terrain, des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Elle permettra d'étudier les travaux réalisés pour améliorer la performance énergétique des logements, les motivations des ménages et des propriétaires bailleurs pour réaliser des travaux, ou au contraire les freins rencontrés, la notoriété et l'usage des dispositifs nationaux et locaux d'aides financières dédiés à la rénovation.

L'enquête couvrira la France. Ses résultats devront être représentatifs à un niveau régional. L'étude cherchera à intégrer les Drom ainsi que la Corse, toutefois, selon leur robustesse, les résultats de l'ensemble du champ pourront ne pas être diffusés à la maille géographique la plus fine.

La maîtrise d'ouvrage de l'enquête sera assurée par le SDES. Sa maîtrise d'œuvre sera assurée par un (ou un groupement de) prestataire(s) externe(s) recrutés par appel d'offres. La prestation devra couvrir les deux aspects suivants : préparation et passage du questionnaire en ligne, analyse et traitement « technique » des données pour mesurer, entre autres, la performance énergétique des travaux effectués. La collecte est envisagée entre septembre et décembre 2023.

Le comité de pilotage (Copil) sera composé du SDES, de l'Ademe, de l'Insee, de la DHUP et de la DGEC du ministère de la Transition écologique, du GIE des Cerc et de l'Anah. Il doit valider les décisions concernant la méthodologie de l'enquête, son questionnaire et le choix des prestataires. Le comité des utilisateurs (Comut) associera plusieurs directions du ministère de la Transition écologique, l'Anah, le CSTB, le Ceren, des représentants des filières industrielles de l'énergie, des économistes et des sociologues de l'énergie, ainsi que des associations de consommateurs et des représentants des collectivités. Il mobilisera et réunira les utilisateurs potentiels de l'enquête, afin de présenter le dispositif et écouter leurs remontées : intégrer les remarques et suggestions sur le questionnaire, faire réagir sur les premiers résultats, discuter sur les hypothèses lors du travail de

prospective, améliorer l'enquête grâce à l'expertise technique des participants et s'assurer que l'étude sera utile au maximum d'acteurs de la filière.

Cette enquête servira directement les organismes / structures comme l'ONRE, la DHUP, la DGEC, l'Ademe, le CSTB, l'Anah, le SDES, les CERC dans le cadre de leurs missions de suivi et d'évaluation des politiques publiques. De plus, et de par la nature des données collectées, l'enquête TRELO servira aux acteurs de terrain du secteur de la rénovation. Cela leur permettra de mieux appréhender les dynamiques à l'œuvre (qu'elles soient d'ordre sociologique, économique ou technique) et d'identifier des pistes pour massifier la rénovation énergétique. Ainsi, TRELO pourra alimenter les réflexions des Espaces France RENOV, des fédérations d'artisans (CAPEB, FFB), des énergéticiens, des grandes surfaces de bricolage, des bureaux d'étude, des chercheurs, des collectivités territoriales, etc.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour trois ans, c'est-à-dire sur l'année 2022, 2023 et 2024.